

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2024-060 du 31 juillet 2024  
Portant sur la décision modificative n°1/2024 du budget assainissement**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix-sept juillet à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de CHARRON, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62			
Présents : 44	Votants : 52	POUR : 36	
Pouvoirs : 8	Abstentions : 15	CONTRE : 1	
Excusé : 1 Absents : 9	Exprimés : 37		

**Présents :** MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, GRANGE, VENTENAT, MOUNAUD, RICHIN, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ECHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, NOVAIS, CHARLES *suppléante* CONCHON, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, FAUCHER.

**Pouvoirs :** DESCLOUX à SCHMIDT, SIMON à BERTHON, VIRGOULAY à JAMME, BOUDINEAU à FERRIER, PLAS à BOUCHET, MORANÇAIS à FAUCONNET, WELZER à VENTENAT, GLOMOT à VERDIER.

**Excusé :** BIGOURET.

**Absents :** JOULOT, SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, VIALTAIX, D'HULSTER, FONTVIELLE, ROULLAND, BRUNET.

**Secrétaire de séance :** Émilie BOUCHET

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49,

**Considérant** l'avis n° 2024-0107 de la chambre régionale des comptes,

**Considérant** l'arrêté n° 23-2024-07-12-00002 de la Préfète de la Creuse portant règlement et exécution du budget ASSAINISSEMENT 2024,

Il apparaît nécessaire de réajuster les crédits du budget ASSAINISSEMENT, comme suit :

FONCTIONNEMENT €			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
023	Virement à la section d'investissement	200 000.00	
011	Charges générales	-182 363.12	
013	Atténuations de charges		17 636.88
<b>TOTAL</b>		<b>17 636.88</b>	<b>17 636.88</b>
INVESTISSEMENT €			
Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
021	Virement de la section de fonctionnement		200 000.00
Op 00101	Études et diagnostics	28 000.00	
Op 00102	Réseaux séparatifs	170 000.00	
Op 00103	Réseaux unitaires	2 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>200 000.00</b>	<b>200 000.00</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20240731-2024-060-BF  
Date de télétransmission : 07/08/2024  
Date de réception préfecture : 07/08/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Après présentation de la décision modificative n°01, le budget s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 803 247.88 €
- Section d'investissement : 613 567.36 €

Il est proposé au Conseil communautaire de :

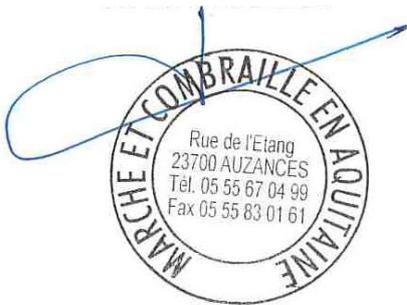
- VALIDER le projet de réajustement des crédits proposé ;
- AUTORISER le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier.

La délibération a été adoptée à la MAJORITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Affiché et transmis en sous-préfecture le 07 août 2024  
Pour copie conforme, le 07 août 2024

Le Président,  
**Gérard GUYONNET**

La Secrétaire de séance  
**Émilie BOUCHET**



*Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).*

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20240731-2024-060-BF  
Date de télétransmission : 07/08/2024  
Date de réception préfecture : 07/08/2024